ROUBAIX

Les mariages de la Saint-Eloi. — Les mariages sont inscrits pour le samedi de Saint-Eloi. M. Lebiano, adjoint au maire, reçoit à la Mairie à partir de 10 heures du matin.

Chute dans la rue. — En retournant chez elle, rue de la Fosse-aux-Chênes, 43, Mlle Marie Devaele, âgée de 53 ans, lasseuse, est tombée si malheureusement sur le pavé du trottoir qu'elle s'est fait une fracture de la jambe droite.

Transportée à son domicile par des passants, la pauvre femme fut pansée par un docteur qui ordonna son transfert immédiat à l'Hôtel Dieu.

Vol de plomb. — M. Grimaldi, commissaire de police de 2e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un vol de tuyau en plomb commis dans une chambre du Cercle de l'Industrie, rue de Curé, 8.

Ce vol a une valeur de dix francs.

Société de Géographie. — La septième conférence de la saison aura lieu dans le Grand Amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 1er décembre 1906, à huit heures et demie du soir et aura pour sujet : « La Japon Ancien et Moderne », par M. A. Halot, Consul de l'Empire du Japon, à Bruxelles. Projections intuitives à la lumière électrique.

Colonisation française. — Ligue nationale de la Colonisation française et Caisse fraternelle de remboursement au cas de décès des Prévoyants de l'Avenir. — Dimanche 2 décembre, de 8 h. 1/2 du matin à midi, à l'Hôtel des Pompiers, recettes des cotisations, inscription des nouveaux sociétaires.

Choral Nadaud. — Cette société donnera son banquet annuel de Sainte-Cécile, le samedi 8 décembre, à 2 h. du soir, dans une des salles du café Pandore, rue Pauvrée.

Accidents de travail. — Au peignage de l'Epeule, M. Charles Retale, âgé de 53 ans, charpentier, demeurant à Croix, rue St-Jacques, a été piqué au médius droit par une pointe. Vingt jours de repos.

— A la Brasserie Saint-Amand, rue Copernic, M. J.-B. Vearnut, 22 ans, garçon brasseur, demeurant rue Ma Campagne, 57, a eu la main droite écrasée entre un fût de bière et les marches d'un escalier. Trois semaines de repos.

Dotation de la Jeunesse de France (Recette du 4 décembre). — Locaux de recette : Pâtisserie Scohl, rue Lemon, 62, rue de Lannoy — Reverdi, chez Tamer, place Saint-Jean-Baptiste — Jean-Gutelais, chez Inglebert, 1, rue de la Vigne « A Buffon » — Pile, chez Boghaert, place Saint-Rédempteur — Foutenoy, chez Hibon, rue de France, 126 — Bieuvy, café Honoré, place d'Armes, aux heures habituelles.

Le 23 décembre, à 10 h. 1/2, assemblée générale annuelle de la section.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 29 novembre 1906.* — Le tout sur le rapport hebdomadaire. — M. Emile Desrumeaux, président du Conseil d'administration de la Société Anonyme d'éclairage électrique, est condamné à une amende de cinq francs pour ne pas avoir donné son repos de 24 heures par semaine au mécanicien chargé du secteur de la rue de l'Hospice.

La loi sur le travail. — M. Joseph Inglebert, imprimeur, rue de la Vigne, 3, n'a pas fait placer des dispositifs protecteurs sur des volants des presses (art. 14, loi 9 novembre 1893). Deux amendes de cinq francs.

— Cinq francs d'amende à M. Géry Wattier, entrepreneur à Wattrelos, pour défaut de garde-corps à ses échafaudages (art. 10, décret du 22 nov. 1904).

— M. Jules Dellorge, tourneur en bois, rue du Chêne, 160, n'a pas fait voir le livret d'ouvrier à M. l'Inspecteur du travail (art. 10 loi 1893). De plus, il n'avait pas fait afficher les lois et décrets. Deux amendes de 5 fr.

Les écrasures. — Alexis Vivimos, industriel à Bruxelles, a donné aux trop grands efforts à son cric, lequel était dépourvu de pliques. Deux francs d'amende.

— Deux amendes de trois francs à Rommelaert Charles, pour avoir, sans certificat de capacité, conduit un auto tenant à une folle vitesse.

Les ivrognes. — Un franc d'amende à Lauricux Achille, Edmond Pat, Dubos Henri, Flaten Charles, Alphonse Thoy, Emile Bulteau, Delebarre Louis, Groves Emile, Blomme Frédéric.

Police des cabarets. — Pour infraction à la police des cabarets, un franc d'amende à : Mesquerier J.-D., Dionnne Louis, Spriet Alfred, Lebiano Alfred, Nuttz Joseph, Duquesne Adolphe, Bruquert Pauline.

Affaires diverses. — Un franc d'amende à M. Arthur Duvinage, pour avoir, en infraction au décret du 15 octobre 1810 et de l'ordonnance du 18 janvier 1815, installé sans autorisation, rue du Port, 48, 4 Crolz, une cheminée métrique avec machines à vapeur actionnant trois scies à ruban et une scie circulaire.

Six francs à Charles Leignles, pour avoir jeté de l'eau sur des ordures.

Un franc à Desmedt Joseph, pour défaut de plaque à sa voiture ; à Dhedanne Clovis, pour défaut de lanterne ; à Cyrille Brunel, pour avoir uriné sur la voie publique.

Les violences. — Deux jours de travail à Henri Dhondt, pour coups et menaces de mort envers sa femme, Julie Theon.

— Trois jours de travail aux époux Verstreate, pour violences sur la femme Rigolle.

— Groven Emile a porte des coups à M. Lepon, concierge de l'abattoir Pollet, rue de la Résoute. Trois jours de travail.

— Trois jours de travail et un franc d'amende à Papelier Charles, pour violences sur son fils Pierre et rassemblement.

L'audience est levée à 10 h. 1/2.

Théâtre du Fontenoy. — Dimanche 2 décembre, spectacle extraordinaire, *Roger la Honte*, drame en 5 actes et 8 tableaux, avec la concours de la petite Yvonne Gentry, fer rôle à Paris du Grand-Théâtre de Lille : *Le Paradis*, vaudeville en 3 actes. La location est ouverte tous les jours, de 10 h. 1/2 à 12 h. et de 2 h. à 5 h. et le soir, de 7 h. à 8 h. 1/2 du matin à midi, à l'hôtel des Pompiers, recettes des cotisations, inscription des nouveaux sociétaires.

Choral Nadaud. — Cette société donnera son banquet annuel de Sainte-Cécile, le samedi 8 décembre, à 2 h. du soir, dans une des salles du café Pandore, rue Pauvrée.

Accidents de travail. — Au peignage de l'Epeule, M. Charles Retale, âgé de 53 ans, charpentier, demeurant à Croix, rue St-Jacques, a été piqué au médius droit par une pointe. Vingt jours de repos.

— A la Brasserie Saint-Amand, rue Copernic, M. J.-B. Vearnut, 22 ans, garçon brasseur, demeurant rue Ma Campagne, 57, a eu la main droite écrasée entre un fût de bière et les marches d'un escalier. Trois semaines de repos.

Dotation de la Jeunesse de France (Recette du 4 décembre). — Locaux de recette : Pâtisserie Scohl, rue Lemon, 62, rue de Lannoy — Reverdi, chez Tamer, place Saint-Jean-Baptiste — Jean-Gutelais, chez Inglebert, 1, rue de la Vigne « A Buffon » — Pile, chez Boghaert, place Saint-Rédempteur — Foutenoy, chez Hibon, rue de France, 126 — Bieuvy, café Honoré, place d'Armes, aux heures habituelles.

Le 23 décembre, à 10 h. 1/2, assemblée générale annuelle de la section.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 29 novembre 1906.* — Le tout sur le rapport hebdomadaire. — M. Emile Desrumeaux, président du Conseil d'administration de la Société Anonyme d'éclairage électrique, est condamné à une amende de cinq francs pour ne pas avoir donné son repos de 24 heures par semaine au mécanicien chargé du secteur de la rue de l'Hospice.

La loi sur le travail. — M. Joseph Inglebert, imprimeur, rue de la Vigne, 3, n'a pas fait placer des dispositifs protecteurs sur des volants des presses (art. 14, loi 9 novembre 1893). Deux amendes de cinq francs.

— Cinq francs d'amende à M. Géry Wattier, entrepreneur à Wattrelos, pour défaut de garde-corps à ses échafaudages (art. 10, décret du 22 nov. 1904).

— M. Jules Dellorge, tourneur en bois, rue du Chêne, 160, n'a pas fait voir le livret d'ouvrier à M. l'Inspecteur du travail (art. 10 loi 1893). De plus, il n'avait pas fait afficher les lois et décrets. Deux amendes de 5 fr.

Les écrasures. — Alexis Vivimos, industriel à Bruxelles, a donné aux trop grands efforts à son cric, lequel était dépourvu de pliques. Deux francs d'amende.

— Deux amendes de trois francs à Rommelaert Charles, pour avoir, sans certificat de capacité, conduit un auto tenant à une folle vitesse.

Les ivrognes. — Un franc d'amende à Lauricux Achille, Edmond Pat, Dubos Henri, Flaten Charles, Alphonse Thoy, Emile Bulteau, Delebarre Louis, Groves Emile, Blomme Frédéric.

Police des cabarets. — Pour infraction à la police des cabarets, un franc d'amende à : Mesquerier J.-D., Dionnne Louis, Spriet Alfred, Lebiano Alfred, Nuttz Joseph, Duquesne Adolphe, Bruquert Pauline.

Affaires diverses. — Un franc d'amende à M. Arthur Duvinage, pour avoir, en infraction au décret du 15 octobre 1810 et de l'ordonnance du 18 janvier 1815, installé sans autorisation, rue du Port, 48, à Croix, une chaudière métrique avec machines à vapeur actionnant trois scies à ruban et une scie circulaire.

Six francs à Charles Leignles, pour avoir jeté de l'eau sur des ordures.

Un franc à Desmedt Joseph, pour défaut de plaque à sa voiture ; à Dhedanne Clovis, pour défaut de lanterne ; à Cyrille Brunel, pour avoir uriné sur la voie publique.

Les violences. — Deux jours de travail à Henri Dhondt, pour coups et menaces de mort envers sa femme, Julie Theon.

— Trois jours de travail aux époux Verstreate, pour violences sur la femme Rigolle.

— Groven Emile a porté des coups à M. Lepon, concierge de l'abattoir Pollet, rue de la Résoute. Trois jours de travail.

— Trois jours de travail et un franc d'amende à Papelier Charles, pour violences sur son fils Pierre et rassemblement.

L'audience est levée à 10 h. 1/2.

Théâtre du Fontenoy. — Dimanche 2 décembre, spectacle extraordinaire, *Roger la Honte*, drame en 5 actes et 8 tableaux, avec la concours de la petite Yvonne Gentry, fer rôle à Paris du Grand-Théâtre de Lille : *Le Paradis*, vaudeville en 3 actes. La location est ouverte tous les jours, de 10 h. 1/2 à 12 h. et de 2 h. à 5 h. et le soir, de 7 h. à 8 h. 1/2 du matin à midi, à l'hôtel des Pompiers, recettes des cotisations, inscription des nouveaux sociétaires.

Mandat d'arrêt. — Les agents de sûreté Scottecatte et Delmotte ont arrêté hier soir le nommé Louis Delsert, 19 ans, demeurant rue du Congo, contre lequel M. Delelé, juge d'instruction près le parquet de Lille, avait lancé un mandat d'arrêt. Delsert est prévenu de vol commis à Mouvaux.

Obsèques d'un ancien pompier. — Hier matin ont eu lieu les obsèques de M. Henri Pronvost, ancien pompier retraité, âgé de 61 ans, qui fut frappé de mort subite lundi soir rue de Gand, au moment où sa journée finie chez MM. Masurn, fabricants de tapis, rue du Bas, il regagnait son domicile.

Une grande affluence suivait le convoi du vénérable octogénaire.

M. Emile Lecomte, adjoint au maire, MM. Delespierre, Cruque, conseillers municipaux, étaient en nombre des assistants. MM. Léon Meurillon, lieutenant, et Jules Flament, sous-lieutenant des pompiers, se trouvaient à la tête d'une délégation du corps.

Les sapeurs-pompiers de Roubaix étaient également représentés par une délégation. Les police, l'octroi, le douane, la gendarmerie et les services municipaux avaient aussi leurs délégués aux funérailles.

L'inhumation a eu lieu au cimetière principal du Pont de Neuville.

C'est au MAGASIN BELGE, 76, rue de Lille, à Tourcoing, qui vous trouverez à vous habiller au meilleur prix qu'ailleurs. 2279

Accidents de travail. — M. Gustave Leleu, 20 ans, ouvrier au service de M. Albert Dhellmin, constructeur, rue du Vieroisle, a fait une chute sur une pièce de fer. Plaie et contusion de la jambe droite. Docteur Piayoust, 15 jours.

— Mme Marie Mordegh, 23 ans, logeanes chez M. Léon Dillies, retordeur, boulevard Gambetta, s'est fait prendre l'extrémité de l'index gauche dans les engrenages de son métier. Arrachement de l'ongle et plaie de la pulpe. Docteur Puquet, 20 jours.

Recensement des chevaux et des pigeons voyageurs. — Il est rappelé à MM. les propriétaires de chevaux qu'avec lettres de la loi du 4 juillet 1837, ils doivent, sous peine d'une amende de 25 à 2000 fr., faire à la Mairie (bureau militaire) du 1er au 31 décembre 1906, la déclaration des chevaux qu'ils possèdent.

La même obligation est imposée à MM. les amateurs colombophiles qui élèvent et entretiennent des pigeons voyageurs.

Société de gymnastique « La Jeunesse du Blanc-Seau ». — Un l'entraînement qui prend journellement le tir, le Comité a décidé d'organiser un concours de tir pour les gymnastes et les vétérans, le dimanche 2 décembre, et de nombreux prix seront offerts à ce concours.

Il commencera de 8 heures du matin à 5 h. 1/2 du soir, au local de la Société, rue Constantine.

Etat-Civil

Naissances. — Grimoupree Jules, rue du Congo, 117 — Delepouve Edmond, rue de Mouvaux, 171 — Stefin Jeanne, rue Dupuytren, 23 — Boudeville Geneviève, rue de Paris, 261.

Mariages. — Cuvelier Edmond, dessinateur de trames et Debendringhien Lucienne, bobineuse.

Décès. — Loridon Désiré, 8 ans, rue de Denain, 41 — Méplonk Marie, 41 ans, rue du Brun-Pain, 231 — Verscve Madeleine, 8 mois, rue de Florence, 14 — Delplanque Lucie, 12 ans, rue des Urseulines, 63.

LAINES

MARCHÉ A TOPS DU 29 NOVEMBRE

Roubaix (à midi) — Cote officielle du peigné (*Type anglais*) — Novembre ...; décembre, 5.85 ; janvier, 5.70 ; février, 5.60 ; mars, 5.60 ; avril, 5.525 ; mai, 5.50 ; juin, 5.475 ; juillet, 5.45 ; août, 5.425 ; septembre, 5.425 ; octobre, 5.425.

Tourcoing (à 4 h. 1/2). — Novembre, ... ; décembre, 5.85 ; janvier, 5.70 ; février, 5.625 ; mars, 5.60 ; avril, 5.525 ; mai, 5.50 ; juin, 5.475 ; juillet, 5.45 ; août, 5.425 ; septembre, 5.425 ; octobre, 5.425.

Roubaix-Tourcoing (Affaires traitées à la Corbeille). — On a vendu 150.000 kilos dont détail suit :

Le matin : sur décembre, 10.000 kilos à 5.875 ; 15.000 kilos à 5.85 ; sur janvier, 15.000 kilos à 5.70 ; sur mars, 5.000 kilos à 5.60 ; sur avril, 10.000 kilos à 5.525 ; sur octobre, 15.000 kilos à 5.425. — Total : 70.000 kilos.

Le soir : sur janvier, 5.000 kilos à 5.70 ; 5.000 kilos à 5.75 ; sur février, 15.000 kilos à 5.60 ; sur mars, 5.000 kilos à 5.575 ; 10.000 kilos à 5.60 ; sur juin, 5.000 kilos à 5.475 ; sur septembre, 15.000 kilos à 5.425 ; 5.000 kilos à 5.45 ; sur octobre, 5.000 kilos à 5.425 ; 10.000 kilos à 5.45. — Total : 80.000 kilos. — Ensemble : 150.000 kilos.

SUINT

Le matin : avril, mai, juin, juillet, 182 N ; août, septembre, octobre, 180 N ; décembre, 197 N.

Le soir : avril, mai, juin, juillet, 182 N ; août, septembre, octobre, 180 N ; décembre, 197 N.

Anvers. — Affaires 190.000 kilos. — Tendance : Calme.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN. — *Qui est-ce qui paie ?* — Les malheureux ouvriers qui, lundi soir, ont promené leur faim dans les rues d'Hellmin et sur la place de l'Eglise, ont remarqué, par la grande porte ouverte de la Mairie, l'éclairage à giorno de la salle des réputations de l'Harmonie municipale. Comment n'ont-ils pas été approchés espérant entendre les flots de mélodie ? Ils auraient été déçus, complètement sûrs, d'admirer une salle vide éclairée par de nombreux becs de gaz. Et alors, une pauvre affamée, qui connaissant la valeur d'un sou, aurait pu ne dire : « Qui est-ce qui paie cette dépense inutile de gaz ? »

Mais on n'était pas là qu'à écouter aller. C'était presque un bon. Là, il y avait du quoi satisfaire leur faim ; car pour le banquet de la Sainte Cécile de l'Harmonie Municipale et de ses membres honoraires, (sans cotisations) on avait fait l'achat de 50 livres de rouble, 3 tête de veaux, 6 langues, etc..., soit plus de 100 livres de viande pour moins de cent convives. Mais il paraît que d'étriant de fameux mangeurs, d'excellentes fourchettes, car on n'a sauvé, pour le quinquiéme, que les os et à peine une livre de restes. Les boissons ont été en proportion.

Le journal lyrité nous a dit les discours prononcés, les Eminences administratives qui les avaient réclités en reçus ; l'on nous redit plus, à nous, modeste reporter, quel est le tailleur, du rend de tel taille, s'il ne serait pas moral de supprimer des allocations communales qui servent à de semblables orgies. J'ai dit : orgies et la mot n'est pas trop fort ; car mardi matin, les coins de la place de l'Eglise et les trottoirs portaient des traces trop nombreuses d'indigestions.

Quand, à côté, il y a des femmes et des enfants qui crient la faim, c'est une honte que de se livrer à de pareilles gaudeurs et surtout avec l'argent provenant des contribuables.

TEMPLEUVE. — L'inscription des jeunes soldats de la classe 1906, aura lieu à la Mairie, le dimanche 9 courant, à 8 h. 3/4.

— Le même jour, à 10 h. 3/4, adjudication des fournitures nécessaires à la commune, au Bureau de Bienfaisance et à l'Hospice.

HELLEMMES. — A l'occasion de la Fête de Ste-Cécile, la Société Philharmonique, sous la direction de M. V. Heuchelin, se fera entendre le 2 décembre et exécutera les morceaux suivants :

1. Marche du Figaro (J. Flament) — 2. Ouverture des 4 âges de l'homme (Lecluse) — 3. L'Arlésienne, intermezzo (S. Bizet) — 4. Sapho, fantaisie (Gounod) — 5. Allégro militaire (Kessler).

Le bouquet sera lancé le même jour et commencera à 3 heures.

Sports et Jeux

COMBATS DE COQS

A Lille. — Etablissement Abel Bocquet, rue Louis-Faure, 60, coin de la rue Manuel, dimanche 4 décembre. 3 de 5 morts pour 100 francs, entrée de plaisir à 10 fr. — Les sociétés Abel Bocquet, Dereuille-Six, Thomasset, contre les sociétés Hector Dumont et le Bloc Réunis. Mises au paro à 3 h. précises.

TIR

La Madeleine. — 4e l'estimiot de l'Avenir, 24, rue de la Plaine, les dimanches à et 9 décembre, une fête au grand concours de tir au pigeon et à la volaille comprenant cinqt prix. Le mise est fixée à 0.40 (munition comprises).

LE NORD

DOUAI

Société d'Horticulture. — La salle basse de l'Hôtel de Ville étant retenue le 2 décembre pour un banquet, la 12e assemblée générale mensuelle de la société est reportée au dimanche neuf décembre, à 10 du matin.

SIN-LE-NOBLE. — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain à midi, à la Mairie, à l'effet de procéder à l'installation des trois conseillers élus, le dimanche 26 novembre, et d'être deux adjoints en remplacement de MM. Glorie et Vendroth, décédés.

VALENCIENNES

Fête annuelle de l'Arbre de Noël. — Un nous informe que, dans sa dernière réunion du 28 de ce mois, le comité de la caisse des écoles a décidé d'organiser, à l'occasion de la Noël, une fête qui sera offerte aux enfants fréquentant les écoles maternelles de la ville et des faubourgs.

Comme l'année dernière, cette fête aura lieu le dimanche 23 décembre, dans les locaux scolaires des rues de l'Hôtel-Dieu et Jeanne-Liège, et le mardi 25, dans une autre salle *place de l'Hôpital*, faubourg de Paris et faubourg de Lille.

Nous espérons qu'elle obtiendra auprès de la population valenciennoise le même succès que cette organisation les derniers, avec autant de goût que de dévouement par les Directrices de ces écoles, auxquelles sont généreusement vouées un si très nombreux amis de l'Ecole laïque.

Chambre syndicale des entrepreneurs. — La réunion des entrepreneurs, constructeurs et carrossiers du bâtiment de l'arrondissement de Valenciennes, pour la formation de son bureau définitif, a eu lieu dimanche, à 3 h. 1/2, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Valenciennes. Plus de rent adhérents avaient répondu à l'appel des organisateurs. La séance a été ouverte par M. Jules Moure, président provisoire, assisté de M. Delogère, président de la Chambre syndicale du Cateau, et M. Carlier, président de la Chambre syndicale de Lille, qui ont dit chaleureusement remercié du concours dévoué qu'ils avaient apporté à l'organisation du Syndicat de Valenciennes.

Après échange de quelques observations entre tous les intéressés, il a été donné lecture des statuts, et procédé au vote pour la formation du bureau définitif. Ont été élus : Président : M. Jules Moure ; Vice-présidents : MM. Alex. Bourgeois et Paul Dubois ; Secrétaire : M. Albert Portier ; Trésorier : M. Cogez-Sergent.

DENAIN. — *Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment des cantons de Denain et de Bouchain.* — Réunion dimanche 2 décembre 1906, à 3 heures et demie, à l'Hôtel de Ville de Denain : Formation d'une Chambre Syndicale.

CAMBRAI

Etat-civil. — Naissances. — Marthe Thorvale — Christian Poiffe de Magondeau — Emma Grotpenche — Victor Broystin — Emile Dhemrincourt — Marie-Louise Pottier — Madeleine Meiteres — Eric Eydoux — Renée Hudry — Marcel Noël.

Promesses de Mariage. — Entre : Florimond Pengnet et Ida Capon — Henri Daville et Antoinette Letebvre — Charles Cardron et Valentine Petit — Victor Dumez et Lucie Saint Aubert — Louis Lebebvre et Louise Delcroix — Ulysse Hecquinet et Hélène Mellet — Dieudonné Delesu et Antoinette Alphonse — Abel Delongeville et Lucienne Pesquerel — Hippolyte Lelebvre et Marie Mertiers — Rémy Clerisse et Philomène Cocagne — Auguste Lemoour et Marie Mouliez — Farhend Périot et Léonie Duquesne.

Mariage. — Charles Silvain et Léontine Bizé — Arthur Dinoir et Héloïse Dale — Achille Crétin et Rose Cowet.

Décès. — Henri Jourdain, 71 ans — Edouard Declet, 41 ans — Emile Dritz, 20 ans — J.-B. Vitoux, 65 ans — Charles Fleury, 67 ans — Emile Dancbez, 47 ans — Alfred Mijlots, 10 ans — Toussaint Bardone, 85 ans — Marie Cousin, 53 ans — Edouard Bataille, 30 ans.

NEUVILLE-SAINT-REMY. — Les époux Reverzee, cultivateurs, rue d'Oisy, occupaient chez eux de temps à autre un jeune homme de 16 ans environ, nommé Hesse. Mardi matin M. Reverzee congédiait ce domestique. Vers 10 heures 1/2, profitant de l'absence de son ex-patron et de la sortie de Mme Reverzee qui allait faire des emplettes dans le voisinage, Hesse s'introduisit dans leur maison d'habitation et s'empara d'une somme de 400 francs qui était enfermée dans une garde-robe. Il prit la fuite aussitôt son vol accompli.

M. Reverzee a immédiatement porté plainte contre Hesse ; le gendarmerie, qui s'est livrée sur place à une rapide enquête, recherche activement l'audacieux voleur.

SAINT-SOUPLET. — Nous recevons avec prière d'insérer l'avis suivant :

Les 18 membres du Conseil municipal de Saint-Souplet (Nord), protestent énergiquement contre le vote des députés et sénateurs, concernant l'augmentation de l'indemnité parlementaire. Si le chômé de la vie est le principale raison de ce vote, ils auraient dû penser qu'elle pèse également sur la classe ouvrière qui ne voit par pour elle ces salaires augmenter. Les représentants de l'assemblée municipale de Saint-Souplet invitent tous les Conseils municipaux à protester également pour bien faire comprendre à leurs représentants que ce n'est pas au moment même où le coût total de la vie pèse à hoader leur budget qu'ils doivent s'octroyer une augmentation annuelle de cinq millions qui s'ajoute simplement aux employés à la charge d'autres administrations telles que les ministère ouvriers, par exemple.

Suivent les signatures des Conseillers municipaux.

AVESNES

LANDRECIES. — Par suite, du cas de scarlatine constatée parmi les élèves de l'Ecole professionnelle de Landrecies, les jeunes gens qui dû rentrer à leurs familles en attendant que les locaux soient désinfectés.

CARTIGNIES. — Décédé de la mort de sa femme, survenue ces temps derniers, M. Lézaard Ernest, âgé de 75 ans, journalier, s'est pendu dans son grenier.

FOURMIES. — La question des deux sous d'encre a touché à sa fin. Le mécéopolité est, paraît-il, décidée à établir la gratuité absolue des fournitures scolaires dans toutes nos écoles primaires et maternelles. Pour que cette mesure démocratique ne cause aucun préjudice aux directeurs et directrices d'écoles qui s'étaient jusqu'ici réservé le monopole de la vente de l'encre, une indemnité leur sera accordée.

Toutefois, prenant en considération les justes revendications des instituteurs adjoints et des institutrices adjointes relativement à la vente des fournitures scolaires, s'appuyant sur la lettre de M. Chaumié, ancien ministre de l'instruction publique, qui déclare qu'une entente doit intervenir entre les directeurs ou directrices et leurs adjoints ou adjointes pour la vente des fournitures scolaires, il est fort probable que tous les crédits affectés aux indemnités à accorder pour fournitures scolaires seront répartis entre tous les instituteurs et institutrices de Fourmies sans aucune distinction.

Tout les fonctionnaires de l'enseignement primaire jouiront alors d'un petit supplément fonctionnel communal. Les directeurs et les directrices conserveraient en outre leur privilège d'être entièrement chauffés aux frais de la ville.

HAZEBROUCK

Conférences populaires. — Dimanche prochain la Société des Conférences populaires d'Hazebrouck fera faire une conférence par Me Aubertin, avocat à la Cour d'appel de Paris.

ESTAIRES. — La conférence donnée à l'école communale de garçons d'Estaires, par M. Lebois, professeur à l'Institut Turgot, de Roubaix, a pleinement réussi. Après un chœur exécuté par les Anciens Elèves, et présentation du conférencier faite par M. Damelin, président de la Société Républicaine des Conférences populaires, Section d'Estaires, M. Lebois, a traité avec un rare talent, le sujet intitulé : « L'Ecole républicaine. »

Tout le long du sujet, il a souvent interrompu par les applaudissements de ses nombreux auditeurs.

La soirée s'est terminée par une comédie intercalée par l'Association et l'on a été séparé en se donnant rendez-vous : « Aux Vacances de Pâques », pièce Montmorency, où M. Deschamps fera une autre conférence, le 2 décembre prochain. Le Section d'Estaires, se propose d'organiser cet hiver, toute une série de conférences, à la grande satisfaction du public.

DUNKERQUE

COUDEKERQUE BRANCHE. — La jeune Hippolyte Wagnet, âgé de 7 ans, qui était monté sur le bord d'un omnibus attelé et conduit par un charretier au service de M. Grujon, commerçant, a glissé au voulant descendre et est tombé si malheureusement que la roue de derrière du véhicule lui fractura le cuisse droite. En voulant se porter à son secours, se mère Germaine, âgée de 13 ans, lui également blessée au pied droit.

EXTRAORDINAIRE!!!

L'ALMANACH ILLUSTRÉ

du « Progrès du Nord »

POUR 1907

LA BELGIQUE

La fièvre aphteuse

Bruxelles, 29 novembre.

La *Gazette* publie la note suivante :

« La stomatite aphteuse commence à faire de sérieux progrès en Flandre, nous écrit-on d'Ostende. On annonce que la contamination a atteint Courtrai, Menin, Rumbeke et Oedelem. Elle gagne donc du terrain de jour en jour. »

PETITE CAUSERIE MÉDICALE

Les ravages du petit verre

Vous rencontrez une foule de gens qui vous disent ceci :

— Moi, je suis un sobre, je ne bois pas ; un petit verre à la fin des repas et c'est tout.

Objectez leur qu'ils s'alcoolisent, ils haussent les épaules.

Faut-il les détromper une fois de plus ?

Sans entrer dans de grandes considérations de principe, il aied de rappeler que l'organisme sait l'« habitude ». Répétez les mêmes exercices : vous développez certains muscles au détriment des autres ; ingérez sans cesse les mêmes aliments : vous émoussez l'excitation nerveuse et que les organes digestifs. Donc, au point de vue de l'*habitude*, l'usage du petit verre est déjà condamnable.

Mais en n'est rien, comparé à l'intoxication.

Un simple calcul montre que deux verres par jour font 730 verres par an, soit 12 litres d'alcool ordinaire ou 6 litres d'alcool pur. Or, à 4 litres, il y a intoxication constatable !...

Puis, le « petit verre » implique pas toujours « petit verre » d'un de vie. Les liqueurs à sentences jouent un rôle prépondérant : absinthe, chartreuse, bénédictine, rasipail, kummel, menthe, liqueurs dites de ménage ont les préférées.

La buveur d'eau de-vie de ménage, certaines tentatives jeuns, moins cependant que le buveur de liqueurs. L'opportunité morbide, n'est-à-dire le prédisposition marquée aux maladies, est le moindre de ses risques. Au bout d'un certain âge ou d'un certain délai, il est voué à toute la gamme des troubles alcooliques : cauchemars d'abord, puis démence, paralysie, ou bien gâtisme et abrutissement.

Voilà ce qu'il y a au fond de « petit verre ».

Docteur J...

BULLETIN COLOMBOPHILE

Si l'origine du pigeon remonte aux temps les plus reculés, le pigeon voyageur tel que nous le connaissons n'existait pas il y an siècle : nos grands naturalistes Cuvier, Buffon et de Lacépède, qui dans leurs différents travaux ont avec le lacus décrit les pigeons contemporains de leur époque, ne font nulle mention de cette variété de colombin parmi toutes celles citées.

Il semble que les races primitives de pigeons étaient peu nombreuses. Cuvier et Buffon n'en distinguaient que deux : le Biset et le Ramier. Nous sommes de cet avis ; ce qui prouve que ces deux races sont bien distinctes, c'est que le Ramier ne produit pas avec les autres espèces de pigeons, tandis que toutes celles-ci produisent entre elles, et par suite semblent bien dériver d'une même souche.

Tandis que le Ramier, restant à l'état sauvage, gardait et fixait ainsi à travers les siècles cet caractéristique selon la zone d'habitat, le Biset se domestiquait, et, de même que les hommes des différents continents en mêmes dans leur mouvement vers des différents pays ont de couleur, de forme ou de grandeurs diverses, le Biset, à la longue, finit par varier, selon le pays, la nourriture, le climat, l'altitude, etc., des variétés nombreuses. A ces influences s'ajoutèrent encore des déformations qui par suite de reproduction consanguine en même l'accentuèrent, fixèrent dans ces variétés de nouveaux types de pigeons ; il est en effet probable que dans les anciens colombiers, les accouplements étaient faisés au hasard permi leurs habitants faisant déjà partie d'une même famille.

Le pigeon avec queue de paon, le paltu, le jaboté, le cravaté, le huppé, le gava, le deville, etc., ne sont probablement autres que des descendants de Biset, dont une détermination ou une monstruosité accidentelle a été produse héréditaire soit par hasard, soit par le caprice du propriétaire, fixent ainsi de nouvelles variétés. La queue de paon, les énormes plumes des pattes, le jabot, le cravaté, le huppé, la gotère, etc., disparaissent souvent et se modifient quand le sujet qui porte ce signe est accouplé avec un autre volatile ne présentant pas les mêmes particularités. Ces espèces pénètrent présenter des caractères différents de plumage, de coloration d'yeux, de caroncules nasales ou de paupières, à leur tour elles pourront former une infinité de sous-variétés. De même que les fleurs ou les traits d'une même origine peuvent former de multiples variétés selon le terrain, le climat, l'exposition, les engrais, la culture etc., les pigeons originaires de la souche initiale, le Biset, ont pu former des variétés innombrables voulues ou non, dans les colombiers ingénieurs ou des abattoirs. C'est ce qui explique comment, par des combinaisons différentes, les Liégeois et les Anversois, apparaît avec des espèces diverses existent dans leur pays respectif, mais proviennent de la même origine, arriveront à produire dans chaque province un pigeon voyageur différent, donnant à peu près les mêmes résultats.

E. Caillé.

Concours annoncés

La Société colombophile le Sedinoise, de Sedin, organisera en 1907 les concours suivants :

5 mai, Sarvillers ; 19 mai, Chateaudun ; 2 juin, Chartres ; 16 juin, *Tours*, 1000 francs de prix d'honneur ; 23 juin, Angerville ; 7 juillet, Blois ; 21 juillet, Sarvillers ; 28 juillet, Vendôme ; 15 août, Orléans ; 25 août, Etampes.

FINANCES

Paris, 29 novembre.

Marché très animé. Notre Rente s'avance à 95.35. A signaler la nouvelle hausse du Russe 1906 à 86.90. Les Sociétés de Crédit sont toujours bien tenues. La Banque de Bordeaux se maintient à 510.

Valeurs industrielles bien disposées. L'obligation Victoria Mines a du bonnes demandes à 440. Le Bec Auer reprend à 830.

En Banque, l'emprunt 5 0/0 d'Alagoas (Brésil) s'inscrit à 451.50. La Libraire Ollendorf est bien tenue à 165. L'action privilégiée de la Compagnie Parisienne des Chèvrolonnages de Tourcoing est recherchée à 810 et l'ordinaire à 190 ; l'ancienne Société garde ses dettes et n'a qu'une participation réduite aux bénéfices de nouvelle Compagnie. Un traité à 45 le Telgmerkee Copper. La Port et Magasins Paris-Amsterdam, entreprise qui est susceptible d'un grand développement, sont en progrès à 273. La Quesualand Copper se négocie à 42 ; sa teneur métallique atteint 20 0/0. Les actions de la Compagnie Générale des Voitures-Automobiles s'avancent à 155, demandées. La Piraeus-Athènes-Péloponèse est ferme à 92.50 ; nous avons signalé la progression de ses recettes. La Kio-Banya, dont nous avons annoncé la prochaine répartition sur notre marché, est une société aurifère dans laquelle deux administrateurs français et deux hongrois représentent leurs actionnaires.

Nos Chemins de fer varient peu.

Le Gérant : Jean Spectateur, 5, rue d'Amboise, Paris.

C'EST LA MÊME CHOSE !

Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretiers qui n'ont pas de

BANYULS-TRILLES

disent aux clients qui leur en demandent, en leur servant un autre produit.

EH BIEN, NON

ce n'est pas la même chose,

attendu que la BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est antigénéreusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert à la place.....!??

Aussi, ne seriez-vous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur le bouteille. 3986

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

VOLS

Noyelles-Godault. — Des malfaiteurs ont dévalisé les clapiers de MM. Alfred Cauchy, mineur, un sapi lapins, valeur 20 francs, cet été soustrait, et Louis Legrand, mineur, où 4 lapins, 10 francs, ont disparu.

LES ACCIDENTS

Lens. — En cassant des broches de broyeur au marteau pilon, M. Fecquod Vastouroux, demeurant à la cité d'Avion, a été blessé à l'œil droit.

— Mlle Jeanne Derouch, 16 ans, rue Basse, 35, a reçu sur la main gauche un bloc de charbon qui le blesse.

— M. Françoise Stache, 20 ans, des mines de Lens, s'est donné accidentalement un coup de hache au genou droit. Blessure sérieuse.

— Henri Cauirles, 14 ans, rue St-Amé, se servins de M. Joseph Devocelle, entrepreneur, lesquelles rue de Liévin, quand il tomba d'une voiture. Fracture de la jambe droite.

Avion. — Aux mines de Liévin, M. César Desolages, 39 ans, occupé à l'abattage du charbon, a reçu une pierre sur les reins. — A la même exploitation, M. Alexis Cossil, 17 ans, a eu la tête prenaie entre la cage et les bordes d'une berline. Blessures série